

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article437>

# 20 Novembre 1981 : début du conflit de la SCEFA

- La Centrale UGTG - Mémoire des luttes -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 5 août 2008

Mis à jour le : mardi 16 décembre 2008

---

UGTG.org

---

## Bref rappel des circonstances du conflit de la S.C.E.F.A.

[\[Couverture du dossier {JPEG}\]](#)

**Le 20 novembre 1981**, une grève paralyse les habitations de la SCEFA dont le patron est Max MARTIN. Les ouvriers revendiquent de meilleures conditions de travail et la régularité du paiement de leurs salaires.

**\_ Refusant tout dialogue avec L'UGTG**, dont il nie la représentativité, Max Martin engage une épreuve de force : il circule ostensiblement armé et tente très tôt de signer un accord avec la CGTG ; laquelle ne voit pas d'un bon oeil l'arrivée de son territoire habituel des représentants de L'UGTG.

**Le 9 Décembre 1981**, le tribunal reconnaît la représentativité de l'U.T.A. aux dépens de M. MARTIN qui la contestait.

Dès lors, Max Martin choisit la politique du pourrissement, rejetant toute médiation, y compris celle proposée par le médiateur nommé par la Préfecture : M. Philogène.

Mové Kalkil : loin d'affaiblir la mobilisation, cette stratégie renforce la détermination des travailleurs.

**Le 15 janvier 1982**, l'échec de toutes les tentatives de négociation et de médiation à cause de l'entêtement de Martin, de son arrogance et son mépris peu commun des travailleurs, conduit les ouvriers à occuper l'entreprise.

**Le 1er février 1982**, avec la complicité de la CGTG, Max MARTIN tente de faire reprendre le travail pour saboter la lutte des travailleurs de l'UTA.

En réaction, les organisations du Mouvement Patriotique appellent à une grève générale et à une manifestation à Capesterre pour soutenir les luttes en cours, et notamment celle des travailleurs de la SCEFA - SCEPLAG.

[\[Tropic Magazine N°1 - Mai 1982 {JPEG}\]](#) **Le Lundi 15 février 1982**, jour de la manifestation, des barrages érigés à hauteur de Cambrefort coupent la route reliant Basse-Terre à Pointe-à-Pitre.

Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, est en visite en Guadeloupe.

C'est aussi ce jour-là, que Max Martin est retrouvé mort devant sa porte, tué par balle. Auparavant, des explosifs avaient éclaté chez Georges Félice, son gérant le plus fidèle.

**Quelques jours après**, il apparaît que l'enquête policière se dirige exclusivement vers les milieux patriotiques. Gardes-à-vue, perquisitions, brutalités policières...les socialistes montrent leur vrai visage, voulant avant tout rassurer les propriétaires fonciers et tous les réactionnaires qui craignent, à tort ou à raison, pour leur peau.

**Le 17 février 1982**, le jeune Robert Marc-Antoine (22 ans), ouvrier agricole à la SCEFA et militant de L'UTA est jeté en prison à la Maison d'arrêt de Basse-Terre. Il lui est reproché d'avoir -soi-disant- participé à une opération commando contre un des gérants de Max Martin, Georges Félice.

**Le samedi 13 mars 1982**, à l'appel du MUFLNG (Mouvement Patriotique), près d'un millier de guadeloupéens manifestent dans les rues de Basse-Terre, en dépit du mauvais temps.

Partis du parking de la mairie, les manifestants se rendent devant la Maison d'arrêt. "Jandab, lajol, fizi, nou pa pè", "Lagé Marc-Antoine !"

De retour devant la mairie, quelques orateurs clôturèrent la manifestation en montrant comment la justice française, qui laisse en liberté les grands voleurs de la Sodeg et de la DDE, met en prison un jeune travailleur dont le seul crime est d'avoir participé à une grève.

"Tout jé sé jé, men fè jé é l'UGTG pa jé", conclut l'un d'eux.

**Début mars 1982**, reprise du travail à la SCEFA, sur la base des conclusions du médiateur, M. Philogène.

**Le lundi 29 mars**, l'Etat colonial français dépêche plusieurs camions de "képis-rouges" à Roussel, au Lamentin pour se saisir de Peter Alexander, ouvrier agricole âgé de 50 ans. Il lui est reproché une "tentative de détérioration de matériel agricole par substance explosive".

[\[Jakata - Avril 1982 {GIF}\]](#)

Dès lors, France Antilles et Radio Guadeloupe ayant préalablement accompli leur sale besogne, la machine policière et judiciaire de l'Etat colonial peut alors se déchaîner. Ainsi, alors qu'officiellement, les magistrats prétendent que ces deux dossiers (arrestation des travailleurs, d'une part, et mort de Max Martin d'autre part), sont différents, "France Antilles" n'hésitait pas, après l'arrestation d'Alexander que "l'étau se resserre sur les assassins de Max Martin". la radio gouvernementale, complétant l'oeuvre de désinformation, parle quant à elle d'"arrestations dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Max Martin".

**Le samedi 1er Mai 1982**, mobilisation à Basse-Terre de l'UPG, de l'UTA, de l'UGTG, du SGEG (MUFLNG), pour dénoncer la répression coloniale et exiger la libération de Robert Marc-Antoine et de Peter Alexander.

[\[Robert Marc-Antoine {JPEG}\]](#) **Le vendredi 2 juillet 1982**, journée de mobilisation et d'action pour exiger la libération de Marc-Antoine et Alexander : Grève et rassemblement d'un millier de Guadeloupéens au palais de justice de Basse-Terre, où se déroule devant le tribunal correctionnel le procès de Marc-Antoine et Alexander.

Accusé le premier, de complicité de détérioration d'un véhicule par engin explosif, et le second de détérioration volontaire d'engins à l'aide d'explosifs.

La défense de Marc Antoine est assurée par Maître Rodes et celle d'Alexander par maître Ezelin. Maîtres Tacita et Hermantin assuraient l'ensemble de la défense.

La partie civile avait pour avocat maître Louis.

**Robert Marc-Antoine est relaxé au bénéfice du doute, Peter Alexander, est lui condamné à trois années d'emprisonnement.**

---

[\[Antilla - Décembre 1984 {JPEG}\]](#) **Le mercredi 04 août 1982**, à 03H00 du matin, des individus armés tirent sur le domicile de Félix Rodes (6 impacts de balles de gros calibres seront relevés) ; et sur la voiture de Henry Rodes (3 armes de balles du même calibre), sur son garage (9 impacts du même genre) et sur l'imprimerie du Progrès social. Cet acte est revendiqué par un groupe d'extrême-droite.

Ces actes interviennent après que le domicile d'un militant de L'UTA habitant Saint-claude ait été également pris pour cible.

Aucune arrestation, aucune poursuite n'interviendra...

**Mardi 07 septembre 1982**, procès en appel de Marc-Antoine et Peter Alexander.

L'affaire est mise en délibéré au 21 septembre 1982.

La cour confirme la condamnation de Peter Alexander et infirme la relaxe de Marc-Antoine et le condamne à 18 mois de prison dont 15 avec sursis.

**Le mercredi 06 octobre 1982**, L'UTA UGTG envoie à chacun des responsables des sociétés issues de la SCEFA-SCEPLAG, une lettre demandant, conformément à la loi du 16 avril 1946, d'organiser les élections de délégués du personnel sur leur "habitation" : George FELIX, (Sainte-claire), Manuel HERY (Grand-rivière), Marc-andré GIORGI (Moulin à eaux), Francis LIGNIERES (Changy). Ni Hery ni Lignières ne répondront.

**le vendredi 29 octobre 1982**, Francis LIGNIERES, pour acheter la conscience des travailleurs, leur offre une journée gratuite et distribue du rhum et des cigarettes... comme au temps de l'esclavage.

**Mardi 03 juillet 1984**, la cour de cassation confirme que le procès de Peter Alexander ne s'est pas déroulé dans les règles et annule la décision de la Cour d'appel de Basse-Terre du 21 septembre 1982.  
Les avocats demandent alors sa mise en liberté : Le procès annulé, leur client n'est plus un coupable, mais un prévenu dont le maintien en détention ne se justifie plus.

**Samedi 28 juillet 1984 Peter Alexander, enchaîné, est transféré en Martinique.**

[\[Tropic Magazine N°1 - Mai 1982 {GIF}\]](#)

**Lundi 30 juillet 1984** Fernand CURIER, est arrêté pour purger une peine de 15 jours d'emprisonnement, pour des graffiti, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel.

La Cour d'appel de la Martinique est saisie. Elle doit rendre deux jugements :  
faut-il relâcher Peter Alexander en attendant que l'on recommence son procès ? Deuxième jugement : Peter Alexander est-il coupable ; si oui, quelle peine doit-il accomplir ?

**Jeudi 09 août 1984 : tribunal de Tartençon en Martinique.** Soutenu par le MIM et la CSTM (représentés par Ms PULVAR, MARIE-SAINTÉ et MICHALON...), par l'UGTM, "Asé pléré, an nou lité", par des avocats martiniquais (notamment Me MANVILLE) , Peter Alexander est à nouveau face à ses juges coloniaux. Il est défendu par Me TACITA et Me HERMANTIN (bâtonnier de la Guadeloupe). La Cour rejette la demande de mise en liberté : Peter Alexander restera en prison ; le fond du dossier, lui, sera examiné le 25 août 1984.

**Jeudi 23 août 1984** : Palais de justice de Fort-de-France, quatrième procès d'Alexander. Le procès n'a pas lieu sur le fond en raison de l'absence de l'avocat général, bloqué en Guadeloupe par une grève du personnel de la compagnie Air Guadeloupe. Peter Alexander est remis en liberté en attendant d'être rejugé le 13 décembre.

[\[Lendépendans - 01.09.1984 {JPEG}\]](#) Le jour de la libération de Peter Alexander, dans la soirée, un meeting est organisé à la maison des syndicats pour marquer l'événement.

"La prison m'a permis de bien comprendre le sens de mon combat. Maintenant j'ai beaucoup de choses à vous enseigner", déclare Peter Alexander après 28 mois de prison.

"On nonm pa on zenfan, fô on nonm ni kè, fô pa on nom lach !" déclare-t-il dès son retour en Guadeloupe.

**Le samedi 25 août 1984, Peter Alexander participe à un koudmen.**

**Jeudi 13 décembre 1984**, les deux militants de l'UGTG, Peter Alexander et Robert Marc-Antoine sont rejugés en appel en Martinique. La décision est prononcée le 17 janvier 1985 : Robert Marc-Antoine est relaxé. Peter Alexander est condamné à deux ans de prison fermes. Ayant déjà effectué un emprisonnement supérieur à cette condamnation, il se retrouve en liberté.